



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## PME

Question écrite n° 3993

### Texte de la question

M. Denis Jacquat reprend les termes de sa question écrite posée le 21 novembre 2006, sous la précédente législature, demeurée sans réponse, et attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur sur les propositions exprimées par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME). La CGPME souligne la nécessité de favoriser l'embauche et de mieux récompenser le travail. Elle préconise de rendre les mécanismes d'intéressement (qui sont exonérés de charges sociales) plus attractifs pour les PME. À cet effet, elle propose d'ouvrir la possibilité de signer un accord d'intéressement pour une durée d'un an, et non pas de trois ans comme actuellement. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3993

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** Entreprises et commerce extérieur

**Ministère attributaire :** Économie, finances et commerce extérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 septembre 2007, page 5501

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)